COMMUNE de SAIZERAIS



DEPARTEMENT
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT
NANCY
CANTON
POMPEY

PROCES VERBAL

des délibérations du Conseil Municipal du Mercredi 13 avril 2011

Le mercredi 13 avril 2011, à 20 h 30, le Conseil Municipal s'est tenu au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Edith CEGLARZ, Maire, après convocation envoyée le 8 avril 2011 et affichage au panneau municipal situé près de la mairie le 8 avril 2011.

Etaient présents : Edith CEGLARZ, Maire

Laurent KOBLER - Christine MALGLAIVE - Anne CHASSARD - Vincent ROUYR,

Adjoints au Maire

Virginie BOURGEOIS - Pier Giovanni LEONARDI - Sébastien BORDET - Pascal BEAU,

Conseillers municipaux

Absents excusés : NEANT

Absents non excusés : François SAUVAGE, Adjoint au Maire

Christelle L'HUILLIER - Thérèse DA PONTE - Francis KUBLER - Joël HUET - Stéphane ERHART - Hervé TATON - Étienne BEAU, **Conseillers municipaux**

Procurations : NEANT

Présents : 9 Votants : 9

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

En application des dispositions des articles L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne Madame Virginie BOURGEOIS comme Secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- O1 Approbation du procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 mars 2011
- 02 ENFANCE JEUNESSE Journées Inter Centres
- 03 ENFANCE JEUNESSE Organisation & tarifs des mini séjours
- 04 ENFANCE JEUNESSE Organisation & tarifs de la palette d'activités d'été 2011
- O5 ENFANCE JEUNESSE Indemnisation des directeurs & du directeur adjoint en CLSH & Mini Séjours RETIRE DE L'ORDRE DU JOUR
- 06 ENFANCE JEUNESSE Indemnisation des nuitées en CLSH & Mini Séjours **RETIRE DE** L'ORDRE DU JOUR
- 07 FINANCES Budget Principal Compte administratif 2010
- 08 FINANCES Budget Principal Compte de gestion 2010
- 09 FINANCES Budget Principal Affectation du résultat 2010
- 10 FINANCES Budget Principal Budget primitif 2011
- 11 FINANCES Acceptation d'une indemnité de sinistre
- FINANCES Demande de fonds de concours de la C.C.B.P. pour aménagement du quartier Saint Georges

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2011

Le procès verbal de la séance du 30 mars 2011 a été joint au dossier du présent Conseil Municipal et transmis aux Conseillers le 8 avril 2011.

Monsieur Pascal BEAU émet des réserves sur la formulation des interventions de Messieurs Pier Giovanni LEONARDI et François SAUVAGE, rapportées au procès verbal : « L'activité agricole a conduit à la suppression des friches sur la Commune et que le maintien d'une petite surface de friches aurait permis aisément le développement de l'élevage. »

Il considère que cette formulation conduit à une mise à l'index de l'activité agricole.

Le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 mars 2011 est adopté à l'unanimité.

Arrivée de Madame Christelle L'HUILLIER à 20 h 50

Etaient présents : Edith CEGLARZ, Maire

Laurent KOBLER - Christine MALGLAIVE - Anne CHASSARD - Vincent ROUYR,

Adjoints au Maire

Virginie BOURGEOIS - Christelle L'HUILLIER - Pier Giovanni LEONARDI - Sébastien

BORDET - Pascal BEAU, Conseillers municipaux

Absents excusés : NEANT

1

Absents non excusés : François SAUVAGE, Adjoint au Maire

Thérèse DA PONTE - Francis KUBLER - Joël HUET - Stéphane ERHART - Hervé

TATON - Etienne BEAU, Conseillers municipaux

<u>Procurations</u>: NEANT

Présents : 10 Votants : 10

ENFANCE JEUNESSE JOURNEES INTER CENTRES

(Rapporteur : Madame Anne CHASSARD)

La Commission « ANIMATION » a examiné ce dossier le 12 avril 2011.

Les journées inter centres organisées par les communes de Saizerais, Frouard, Liverdun et Pompey permettent aux différents centres de loisirs de ces communes de se rencontrer sur des journées à thèmes.

Cette année, le thème retenu est la fête foraine avec installation pendant 2 jours, les 21 et 22 juillet 2011, sur le stade de Frouard-Pompey (1 jour pour les 3-7 ans et 1 jour pour les 7-12 ans).

Les animations seront principalement en structures gonflables et encadrées par les animateurs communaux.

Plus de 150 enfants des quatre communes participeront à ces journées.

La Commune de Frouard pilotera l'organisation et le partenariat avec les autres communes fera l'objet d'une convention.

Le coût est de 500,00 € par commune et inclue les locations de matériel et d'autocar et les repas et goûters.

Madame **Virginie BOURGEOIS** s'étonne de la proximité de la réunion de la Commission et de la séance du Conseil Municipal et note que les propositions de la Commission n'ont pas pu être transmises aux conseillers dans les 3 jours francs.

Elle souhaite que soit revu le mode de fonctionnement.

Madame le Maire précise que la Commission n'a pu se réunir plus tôt eu égard aux disponibilités de ses membres et que cette situation exceptionnelle ne se reproduira plus.

Madame Anne CHASSARD rappelle que ce dossier et les suivants, concernant le service Enfance Jeunesse, étaient déjà à l'ordre du jour de la précédente séance du Conseil Municipal et qu'ils ont été retirés de l'ordre du jour en l'absence d'avis de la Commission « Animation ».

En conséquence, Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

APPROUVE la mise en place des journées Inter Centres
INSCRIT au budget primitif la dépense correspondante

AUTORISE le Maire à signer la convention à venir avec la Commune de FROUARD

Arrivée de Monsieur Francis KUBLER à 20 h 55

Etaient présents : Edith CEGLARZ, Maire

Laurent KOBLER - Christine MALGLAIVE - Anne CHASSARD - Vincent ROUYR,

Adjoints au Maire

Virginie BOURGEOIS - Christelle L'HUILLIER - Pier Giovanni LEONARDI - Francis

KUBLER - Sébastien BORDET - Pascal BEAU, Conseillers municipaux

Absents excusés : NEANT

Absents non excusés : François SAUVAGE, Adjoint au Maire

Thérèse DA PONTE - Joël HUET - Stéphane ERHART - Hervé TATON - Etienne

BEAU, Conseillers municipaux

Procurations : NEANT

Présents : 11 Votants : 11

ENFANCE JEUNESSE TARIFS DES MINI SEJOURS

(Rapporteur : Madame Anne CHASSARD)

La Commission « ANIMATION » a examiné ce dossier le 12 avril 2011.

Compte tenu du faible nombre d'enfants inscrit au C.L.S.H. pour les vacances de printemps et des délais nécessaires à la réservation et à la publicité, elle a décidé de ne pas organiser le mini séjour de mai 2011.

En revanche, la Commission propose de retenir l'organisation de 2 mini séjours :

Le Clos Malpré, du 5 au 8 juillet 2011 (coût : 4.693,00 €)

- Notre Dame du Trupt, du 27 au 29 juillet 2011 (coût : 3.591,00 €)

Ces séjours concerneront une vingtaine d'enfants dont priorité sera donnée aux ressortissants de Saizerais. L'hébergement s'effectuera sous tipis pour le 1er séjour et sous tentes pour le 2ème.

Pour le 1er séjour, les enfants bénéficieront d'activités sur place, mises en place par les animateurs communaux. Pour le second séjour, une activité encadrée par un animateur diplômé d'état sera réalisée à raison de 2 h 00 chaque jour et les autres animations s'effectueront sous la responsabilité des animateurs de Saizerais.

La Commission propose de retenir les tarifs suivants :

TARIFS PAR JOU	IR & PAR ENFANT	ENFANTS DE SAIZERAIS	EXTERIEURS
Le Clos Malpré	5 au 8 juillet 2011	30,00 €	47,00 €
Notre Dame du Trupt	27 au 29 juillet 2011	30,00€	47,00 €

En conséquence,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

APPROUVE la mise en place de 2 mini séjours au Clos Malpré du 5 au 8 juillet 2011 et à Notre Dame du Trupt du 27

au 29 juillet 2011

FIXE les tarifs de participation tels que précisés ci-dessus

AUTORISE le Maire à signer les contrats à venir

ENFANCE JEUNESSE TARIFS 2011 DE LA PALETTE D'ACTIVITES

(<u>Rapporteur</u> : <u>Madame Anne CHASSARD</u>)

La Commission « ANIMATION » a examiné ce dossier le 12 avril 2011.

Il est proposé de mettre en place une palette d'activités au cours de l'été 2011.

Des animations seront réalisées par un animateur permanent et un animateur vacataire à Saizerais ou à l'extérieur de la Commune.

Ces activités concernent les enfants de 10 à 15 ans et leur tarif de participation est payable d'avance à l'inscription.

Les activités proposées sont les suivantes :

Base ball (au stade de Saizerais)
 Tir à l'arc (au stade de Saizerais)
 Initiation & jeux

Accrobranches (à Pompey)
 2 h 00 sur parcours vert et/ou bleu

Randonnée VTC (Bois de domaine)
 Speed ball (au stade de Saizerais)
 Journée promenade
 Initiation & jeux

Dragon boat (à Aingeray)
 Découverte & promenade sur la Moselle

Ultimate (au stade de Saizerais)
 Journée à la Madine (Lac de la Madine)
 Baignade & jeux

Kin ball (au stade de Saizerais)
 Découverte, initiation & jeux

Street hockey (au city stade de Saizerais)
 Initiation & jeux

Escrime (à la salle multi activités de Saizerais) - Initiation & jeux

Le coût prévisionnel global de ces activités s'élève à 1.034,80 € auquel s'ajoutent les frais de personnel.

En outre, pour un bon déroulement des activités, il sera nécessaire de prévoir, pour le mois de juillet, la location d'un minibus (9 places) pour transporter les enfants et le carburant nécessaire, l'ensemble évalué à hauteur de 2,100 €.

Monsieur Francis KUBLER demande que la palette soit prioritairement destinée aux enfants de Saizerais.

Madame Anne CHASSARD répond qu'on accueille habituellement des enfants de communes extérieures et que priorité sera donnée aux ressortissants de Saizerais.

Madame **Virginie BOURGEOIS** souhaite qu'une publicité et une communication adaptées soit mises en place (flyers, affiches colorées, etc...)

Arrivée de Monsieur François SAUVAGE à 21 h 15

Etaient présents : Edith CEGLARZ, Maire

Laurent KOBLER - Christine MALGLAIVE - François SAUVAGE - Anne CHASSARD -

Vincent ROUYR, Adjoints au Maire

Virginie BOURGEOIS - Christelle L'HUILLIER - Pier Giovanni LEONARDI - Francis

KUBLER - Sébastien BORDET - Pascal BEAU, Conseillers municipaux

Absents excusés : NEANT

Absents non excusés : Thérèse DA PONTE - Joël HUET - Stéphane ERHART - Hervé TATON - Etienne

BEAU, Conseillers municipaux

<u>Procurations</u>: NEANT

Présents : 12 Votants : 12

En conséquence,

Après en avoir délibéré.

Le Conseil Municipal, à la majorité - 11 POUR & 1 ABSTENTION (François SAUVAGE n'avait pas pu participé au débat), décide :

APPROUVE la mise en place de la palette d'activités de l'été 2011

FIXE les tarifs de participation à 5,00 € pour les enfants de Saizerais et à 10,00 € pour les enfants des

autres communes

AUTORISE le Maire à signer tout document à intervenir

ENFANCE JEUNESSE 5 INDEMNISATION DES ASTREINTES DU DIRECTEUR & DU DIRECTEUR ADJOINT EN CLSH & MINI SEJOURS

POINT RETIRE DE L'ORDRE DU JOUR A PRESENTER AUX COMMISSIONS DU PERSONNEL & DE L'ANIMATION

ENFANCE JEUNESSE INDEMNISATION DES NUITEES EN CLSH & MINI SEJOURS

POINT RETIRE DE L'ORDRE DU JOUR A PRESENTER AUX COMMISSIONS DU PERSONNEL & DE L'ANIMATION

7 FINANCES BUDGET PRINCIPAL - COMPTE ADMINISTRATIF 2010

(Rapporteur : Madame le Maire)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le compte administratif 2010 du budget principal présente l'ensemble des dépenses et des recettes du service et reprend les résultats de l'exercice 2009.

Les résultats sont les suivants :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses 2010	822 868,31 €	334 994,46 €
Recettes 2010	891 299,29 €	291 707,69 €
Résultat de l'exercice 2010	68 430,98 €	-43 286,77 €
Résultat 2009 reporté		213 712,06 €
Résultats cumulés	68 430,98 €	170 425,29 €
Excédent global de clôture	238	856,27 €

Monsieur **Pascal BEAU** note que beaucoup de crédits d'investissement non utilisés ne sont pas reportés et sont purement et simplement annulés.

Monsieur Laurent KOBLER répond que des changements d'orientation en cours d'exercice conduisent à ne pas utiliser certains crédits ouverts au budget.

Madame le Maire précise que les sommes inscrites au budget ne sont que des prévisions et qu'elles n'obligent pas à réalisations.

Monsieur **Pascal BEAU** note également qu'une subvention d'investissement, relevant des fonds parlementaires, a été perdue et s'interroge sur l'organisation administrative.

Il reproche au Maire une mauvaise gestion des dossiers et un manque d'organisation de ses services.

Madame le Maire rappelle que l'erreur a été reconnue, rapportée et expliquée aux élus.

Monsieur **Pascal BEAU** considère que cette affaire n'a pas été conduite jusqu'au bout et que cela relève uniquement de la gestion et de l'organisation du Maire.

Il dit constater que le suivi des subventions est partiel et regrette la perte de cette subvention de 20.000 €.

Il aimerait qu'à mi-mandat, le Conseil Municipal s'interroge sur les méthodes de gestion du Maire et souhaite une nouvelle organisation.

Monsieur Laurent KOBLER considère que les finances sont très bien suivies et que l'erreur constatée est sans conséquences sur l'organisation interne.

Monsieur Pascal BEAU relève qu'à Saizerais, seul le Maire a compétence pour les affaires financières.

Monsieur Laurent KOBLER précise qu'en ce qui le concerne, il a toute confiance dans la gestion du Maire.

Madame le Maire rappelle que tous les élus sont les bienvenus pour participer à la gestion communale.

Monsieur Pascal BEAU rétorque que la participation de chacun est aussi fonction de ses disponibilités.

Monsieur Laurent KOBLER considère que pour un élu, l'engagement communal doit passer avant ses contraintes personnelles dès lors où il souhaite participer de façon active à l'une ou l'autre des commissions municipales.

Monsieur Pascal BEAU affirme que tout conseiller peut et doit interpeler le Maire et le Bureau Municipal.

Monsieur Laurent KOBLER rappelle que les finances sont le plus souvent traitées en journée avec les fonctionnaires communaux et qu'il ne faut pas faire l'amalgame entre les orientations budgétaires et la gestion quotidienne des affaires.

Monsieur **Pascal BEAU** réitère la nécessité d'une nouvelle organisation pour éviter les problèmes et soutient que si le Maire manque de temps, il lui suffit de déléguer ses pouvoirs.

Monsieur **Laurent KOBLER** s'insurge contre la méthode employée qui consiste à utiliser une seule erreur pour stigmatiser l'ensemble de l'organisation.

Il affirme que s'il existait de véritables problèmes, les erreurs seraient plus nombreuses et les pertes plus importantes et qu'en conséquence, l'erreur survenue n'est pas due à l'organisation.

Il considère que les remarques de Monsieur Pascal BEAU ne relèvent que d'un point de vue personnel.

Monsieur **Pascal BEAU** note cependant que le budget principal et les budgets annexes représentent un montant de 2.500.000 € et qu'il est anormal qu'une telle somme ne soit gérée que par un seul élu.

Madame le Maire précise que dans les autres communes, les budgets sont souvent gérés par un Adjoint au Maire, chargé des Finances, et qu'il a la pleine confiance de son Maire.

Suite à une autre remarque de Monsieur **Pascal BEAU**, **Madame le Maire** lui rappelle que, par le passé, un seul élu, Adjoint au Maire, avait déjà la responsabilité des finances communales.

Monsieur Laurent KOBLER demande si des conseillers souhaitent participer à la gestion financière de la Commune.

Aucune candidature ne se manifeste et, sur ce point, Monsieur **Pascal BEAU** considère que sa participation éventuelle serait liée à une indemnité.

Madame le Maire rappelle que chaque Adjoint au Maire a compétence dans son domaine de délégation et suit parfaitement les affaires dont il a la charge notamment en validant les factures (après service fait), en interrogeant le Secrétaire de Mairie et les agents concernés dans leur domaine de compétences.

Pour exemple, le tableau des travaux de voirie en cours, présenté sur écran préalablement aux débats, a fait l'objet d'un travail conjoint du Maire, de l'Adjoint délégué à l'Urbanisme et du Secrétaire de Mairie.

Après lecture des résultats du compte administratif et différentes interventions des conseillers, **Madame le Maire** se retire pour le vote.

En conséquence,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Pier Giovanni LEONARDI, doyen d'âge, à la majorité - 10 POUR & 1 CONTRE (Pascal BEAU), décide :

APPROUVE le compte administratif du budget principal de l'exercice 2010

FINANCES - BUDGET PRINCIPAL COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR

(Rapporteur : Madame le Maire)

Le Compte de Gestion du Budget Principal pour l'année 2010, établi par le Comptable Public, présente des écritures et des résultats identiques à celles et ceux figurant au Compte Administratif de l'exercice.

Les documents ont été transmis aux membres du Conseil Municipal.

En conséquence,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

ADOPTE

8

le Compte de Gestion du Budget Principal pour l'exercice 2010

FINANCES BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DU RESULTAT 2010

(Rapporteur : Madame le Maire)

L'excédent de fonctionnement de l'exercice 2010 du budget principal s'élève à 68.430,98 €.

Madame le Maire propose d'affecter la totalité de cet excédent aux dépenses d'investissement de l'exercice 2011.

En conséquence,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

D'AFFECTER

la totalité de cet excédent, soit 68.430,98 € au financement des opérations d'investissement de l'exercice 2011 du budget principal

FINANCES BUDGET PRINCIPAL - BUDGET PRIMITIF 2011

(Rapporteur : Madame le Maire)

Madame le Maire rappelle que le projet de budget primitif de l'exercice 2011 a fait l'objet de réunions préparatoires.

Elle procède à une explication des dépenses et des recettes de fonctionnement et expose les opérations d'investissement inscrites au budget.

Le budget primitif du budget principal de l'exercice 2011 s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de $1.761.516,27 \in$.

	Recettes	Dépenses
Investissement	840 300,00 €	840 300,00 €
Fonctionnement	921 200,00 €	921 200,00 €
TOTAL	1 761 500,00 €	1 761 500,00 €

Monsieur **Pascal BEAU** remarque que le document de travail fourni aux conseillers (tableau Excel) comprend quelques libellés erronés.

Il demande que soit ajouté, dans la ligne « Aménagement du Chemin de la Neyette », la remise en état du Chemin du Calvaire.

Monsieur François SAUVAGE répond que cette opération fera l'objet d'une option dans le marché.

En conséquence,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

D'ADOPTER

le budget primitif du budget principal de l'exercice 2011 en dépenses et en recettes au niveau du chapitre en section d'investissement et au niveau du chapitre en section d'exploitation.

FINANCES ACCEPTATION D'INDEMNITÉS DE SINISTRES

(Rapporteur : Madame Le Maire)

La Compagnie d'Assurance GROUPAMA, assureur, rembourse à la Commune une somme de 1.102 € relative au sinistre intervenu sur l'éclairage public le 25 octobre 2010 (Chute d'un câble EDF).

Aucune délégation n'ayant été donnée au Maire, il appartient au Conseil Municipal de statuer sur ce type de dossier.

En conséquence,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

D'ACCEPTER l'indemnité de sinistre versée par la Compagnie GROUPAMA à hauteur de 1.102 €

FINANCES

DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS DE LA C.C.B.P. POUR L'AMENAGEMENT DU QUARTIER SAINT GEORGES

(Rapporteur: Monsieur Laurent KOBLER)

Par délibération du 22 décembre 2010, le Conseil Municipal a décidé de solliciter différents organismes afin de financer la rénovation du quartier Saint Georges dont le coût estimé s'élève à 359.265 € H.T. (429.681 € T.T.C.) dont 12.700 € de maîtrise d'oeuvre.

La Communauté de Communes du Bassin de Pompey peut participer à ce financement par le versement d'un fonds de concours.

En conséquence,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

DE SOLLICITER la Communauté de Communes du Bassin de Pompey pour l'attribution d'un fonds de concours de

25.000 € en vue de financer la rénovation du quartier Saint Georges

DE VALIDER le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Recettes	
 Conseil Général 	44 208,00 €
 Syndicat Département d'Electricité (SDE) 	10 000,00 €
 Réserve parlementaire 	10 000,00 €
 Fonds de concours C.C.B.P. 	25 000,00 €
Emprunt & autofinancement	270 057,00 €
TOTAL HT	359 265,00 €
Dépenses H.T.	•
• 1ère tranche	151 338,00 €
 2ème tranche 	197 331,00 €
 Honoraires M.O. (10%) & frais divers 	10 596,00 €
TOTAL HT	359 265,00 €

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 22 h 45.

La présidente de séance,

Le secrétaire de séance,

Edith CEGLARZ

Virginie BOURGEOIS